

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE
DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à l'Espace Lawrence Durrell, à Sommières, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES.

Sommières : Patrick CAMPABADAL Serge CODEMO, Arlette SCHNEIDER, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT (**procuration à Corinne PEYRARD**), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Pauline MIQUEL, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Ombeline MERCEREAU suppléé par Jean-François LOUVET.

Villevieille : Philippe RENOU (**procuration à Marc BERTHE**), Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2023-04.02) APPROBATION DU RPQS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RELATIF A L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités concernées doivent présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Madame la Présidente présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif, relatif à l'exercice 2022.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce rapport (pièce jointe).

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2022 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à en transmettre une copie aux préfectures du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux communes de Boisseron, Saussines, Sommières et Villevieille.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée l.legale.com

99_DE-030-253003255-20230406-2023_04_02_